

Le sénateur CROLL: Et vous dites que, quelle que soit la teneur de ce bill, on devrait autant que possible avoir recours à un accord collectif?

M. STAFFORD: Exactement.

Le sénateur PROWSE: Quel accord avez-vous qui stipule un minimum inférieur à celui . . .

M. STAFFORD: Si vous parlez des salaires, dans ce cas, c'est un point. Je ne crois pas que nous ayons des accords qui prévoient moins de \$1.25 de l'heure.

Le sénateur PROWSE: Cela ne vous empêchera pas de continuer à payer davantage.

M. STAFFORD: Oui, et le minimum de \$1.25 de l'heure ne fait l'objet d'aucune contradiction.

Le sénateur PROWSE: Alors, où est le problème?

M. STAFFORD: C'est la stipulation que nous sommes limités à la période de temps que nous pouvons travailler dans certaines conditions.

Le sénateur PROWSE: A moins que vous n'obteniez une prolongation.

M. STAFFORD: C'est cela.

Le sénateur PROWSE: Et je suppose que vous avez déjà négocié ces accords auparavant, et que vous avez rencontré des situations où vous avez demandé des prolongations?

M. STAFFORD: Parfois.

Le sénateur PROWSE: Et lorsque employés et employeurs se sont mis d'accord pour travailler plus longtemps pour une raison spéciale, le gouvernement vous a-t-il déjà refusé, ou a-t-il déjà oublié de vous donner son assentiment?

M. STAFFORD: Pas à ma connaissance.

Le sénateur PROWSE: Ce qui revient à dire que vous êtes mécontent d'une chose qui ne s'est jamais produite?

M. STAFFORD: Voyez-vous, dans ce bill, le gouvernement précise ce qui peut et ce qui ne peut pas se faire.

Le sénateur PROWSE: Mais c'est le minimum.

M. STAFFORD: C'est le minimum.

Le sénateur GROSART: C'est ce qui nous arrive à chacun, chaque jour de notre vie.

M. STAFFORD: Nous soutenons que dans certaines circonstances, nous devrions avoir le droit de travailler plus longtemps que le bill prévoit.

Le sénateur PROWSE: Mais le bill prévoit toute situation qui répond à votre besoin d'heures plus longues, et dans ces cas, vous pourrez travailler plus longtemps.

M. STAFFORD: Nous avons déjà eu la permission officielle dans le passé.

Le sénateur PROWSE: Et vous ne pouvez me citer de cas où cette permission vous a été refusée?

M. STAFFORD: Personnellement, je ne connais aucun cas.

Le sénateur PROWSE: S'il y avait eu un cas où le gouvernement avait manqué de jugement et où il ne vous avait pas donné la permission nécessaire, vous auriez pu vous appuyer sur ces faits en venant ici, car les membres de votre industrie auraient pu voir que vous les aviez.

M. STAFFORD: Je voudrais répéter qu'il y a des situations dans lesquelles nous trouvons important de pouvoir travailler des heures additionnelles. Laissez-moi vous donner un exemple . . .

Le sénateur PROWSE: Nous admettons que c'est probablement le cas, mais je vous demande si vous connaissez un exemple, où dans ces conditions, vous n'avez pu le faire.